



Comment enregistrer ou renouveler votre demande de logement ?

A partir du **15 avril 2013**, les **demandes de logement** seront enregistrées, modifiées ou renouvelées **en ligne** sur www.logirem.fr
Une aide en ligne est prévue pour vous guider

Rendez vous à l'adresse internet www.logirem.fr

- Choisissez l'onglet >Particuliers rubrique >Vous cherchez un logement à louer
- Cliquez sur le lien [Votre demande de logement en ligne](#)

Pour créer votre première demande de logement :

Vous devez disposer d'une adresse email

- Sélectionnez >Créer une demande de logement et remplissez le formulaire
- Un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués par email

Pour renouveler ou modifier votre demande de logement :

Vous devez disposer d'un numéro unique départemental

- Sélectionnez >Modifier ou renouveler une demande de logement
- Cliquez sur >Récupérer un mot de passe
- Saisissez le numéro unique départemental de votre demande de logement, le nom et la date de naissance du demandeur principal
- Votre identifiant et mot de passe s'afficheront automatiquement sur votre écran

Après validation de votre demande de logement sur Internet, vous recevrez par courrier une **attestation d'enregistrement** ou de renouvellement avec votre numéro unique départemental dans un **délai de 30 jours**.